

AB Coiffure



Société par actions simplifiée

Au capital de 1000 €

Siège social : 57 Rue Franklin

69002 LYON

93755181000016 R.C.S. de LYON

Procès-verbal des décisions de la collectivité des associés du 26-11-2024

L'an Deux Mille Vingt-Cinq,

Le 26-11-2024 à dix heures,

La collectivité des associés de la société AB Coiffure a établi ainsi qu'il suit le présent procès-verbal.

Elle a pris les décisions suivantes relatives à :

- La non-rémunération de Madame BOUGUERRA Aïcha, en sa qualité de Président de la société,
- Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

La collectivité d'associés décide de ne pas octroyer de rémunération à Madame BOUGUERRA Aïcha pour sa fonction de Président à compter du 26-11-2024 au 31-12-2025

DEUXIÈME DÉCISION

La collectivité d'associés confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, la collectivité d'associé a dressé et signé le présent procès-verbal.

Madame BOUGUERRA Aïcha

Madame LALA Wahida associée